ATTRACTIVITÉ

M. DESEILLE - Rapport 11.

ntre ous de

on on

et

en et

de

:h, ue

OS

de

зn

ur

CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE

DÉSIGNATION DU LAURÉAT DE LA PROCÉDURE D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Monsieur Deseille au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Classement au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation des sciences et la culture (« UNESCO ») du repas gastronomique des Français sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité a été officialisé le 16 novembre 2010.

Le dossier d'inscription par l'UNESCO du « repas gastronomique des Français » au patrimoine de l'humanité précise que le plan de gestion devra permettre la « création d'un équipement culturel pluridisciplinaire à dimension nationale et internationale, (qui) contribuera à sensibiliser le public à l'histoire, aux fonctions et valeurs du repas, ainsi qu'à la vitalité de ses expérimentations en France et dans le monde.

Cet équipement culturel pourrait être un espace vivant favorisant par des activités pédagogiques (ateliers, production éditoriale) artistiques et documentaires (expositions, rencontres, discussions), une meilleure connaissance de la pratique culturelle et sociale du repas gastronomique des français de ses rites et plus largement des traditions des communautés partout dans le monde ».

Dans ce cadre, un appel à projet pour la création de la Cité de la gastronomie a été lancé début 2012 sous l'égide de la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (« MFPCA ») organisme désigné pour assurer la veille, le suivi et la mise en œuvre des mesures du plan de gestion dont la création d'une Cité internationale de la gastronomie (« CIG » ou « la Cité ») constitue la mesure phare.

Par délibération du 28 juin 2012, le Conseil a approuvé la présentation de la candidature de la Ville à la création de la Cité de la gastronomie. La Ville a déposé sa candidature auprès de la MFPCA, du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et du Ministère de la Culture en juillet 2012.

Le 19 juin 2013 sous l'égide des Ministres de la Culture, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de la MFPCA, le palmarès des villes constituant le réseau des Cités de la gastronomie a été officiellement annoncé : Dijon, Lyon, Paris-Rungis, Tours. Dijon, Cité internationale de la gastronomie, a été désignée pour la mise en valeur de la thématique spécifique de la vigne et du vin.

La Cité internationale de la gastronomie de Dijon est un projet de dimension internationale de par la nature même de son ambition - faire connaître au monde le repas gastronomique des Français - qui s'inscrit dans un site historique prestigieux - Hôpital Général - aux portes du secteur sauvegardé, jouissant d'une accessibilité optimale.

Le projet d'installation sur le tènement de l'Hôpital Général s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme d'aménagement urbain de l'axe sud du territoire de la ville et de l'agglomération. Le site de 6,5 hectares est composé d'une part de la CIG occupant la partie bâtie historique couvrant environ une superficie de 3 hectares et d'autre part d'un Écoquartier sur la partie occupée par les bâtiments les plus récents pour une superficie d'environ 3,5 hectares.

Dans sa séance du 24 juin 2013, le Conseil municipal a décidé l'engagement de la phase opérationnelle du projet et l'organisation d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt auprès d'investisseurs privés (annonces BOAMP et JOUE, Moniteur et les Échos fin juillet 2013).

La date limite de réception des propositions était fixée au 30 septembre 2013 à 17 heures. Deux propositions ont été reçues (SEGER et EIFFAGE) et le Groupe Caisse des Dépôts a simplement fait part de son intention d'intégrer la démarche. Des précisions ont été demandées aux candidats EIFFAGE et SEGER afin d'engager une phase d'approfondissement (octobre 2013 à octobre 2014).

La date limite de réception des propositions était fixée au 31 octobre 2014.

Deux propositions ont été reçues :

- une proposition de SEGER
- une proposition d'EIFFAGE

Conformément au cahier des charges de la procédure, la désignation du lauréat doit être prise sur la base des quatre critères suivants estimés de même valeur : (i) Compréhension des enjeux du projet et de sa situation particulière dans le contexte du développement de la ville de Dijon ; (ii) Adéquation du mode d'organisation choisi et des modalités de réalisation et de mise en œuvre envisagées par rapport au projet à réaliser ; (iii) Fiabilité de la réponse du candidat, appréciée notamment au regard de ses observations et commentaires relatifs au process qu'il envisage de mettre en œuvre

pour si (iv) Pro périmè quartie

des crit délibéra d'ouver

aux préi SEGER i réalisme l'Ecoque

et cohéi présente regard d

du Comi au Cons

Cité inter

en vue d

préciser l

urbaine,d et de l'att

1

2 en vue de internatio

Séance	du	15	décembre	9014
--------	----	----	----------	------

pour satisfaire aux objectifs méthodologiques et calendaires formulés par la Ville ; et (iv) Proposition du prix d'acquisition au m_ par l'opérateur des terrains inclus dans le périmètre de la Cité Internationale de la Gastronomie et de ceux correspondant à l'Eco quartier.

Les deux propositions ont fait l'objet d'une analyse comparative sur la base des critères rappelés ci-dessus et dont le rapport d'analyse est annexé à la présente délibération. Celles-ci sont consultables en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture auprès du service accueil et allô mairie.

Il ressort de l'analyse comparative des propositions que :

- la proposition de SEGER, avec un prix d'acquisition de 20 M€, ne répond ni aux préconisations de la MFPCA ni aux attentes du cahier des charges fixé par la Ville. SEGER n'étaye son offre par aucun élément prévisionnel permettant d'en apprécier le réalisme. Le prix repose largement sur une densification difficilement acceptable de l'Ecoquartier au détriment du projet de CIG;

- la proposition d'EIFFAGE, avec un prix d'acquisition de 12 M€, est crédible et cohérente avec une bonne compréhension des enjeux. C'est une offre aboutie qui présente des garanties de fiabilité et de mise en œuvre de l'opération, notamment au regard du sérieux des partenariats engagés et du calendrier de réalisation.

Dans ces conditions, et après consultation du Groupe de projet et information du Comité de suivi conformément à la délibération du 30 septembre 2013, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération,

- de désigner EIFFAGE lauréat de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession de terrains pour la mise au point et la réalisation du projet de la Cité internationale gastronomie sur le site de l'Hôpital Général,

- d'autoriser le lancement d'une phase de négociation avec le lauréat visant à préciser le programme détaillé et ses conditions de mise en œuvre.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, et de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver le rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération ;
- 2 désigner EIFFAGE lauréat de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt en vue de la cession de terrains pour la mise au point et la réalisation du projet de la Cité internationale de la gastronomie sur le site de l'Hôpital Général;

- 3 d'autoriser le lancement d'une phase de négociation avec le lauréat visant à préciser le programme détaillé et ses conditions de mise en œuvre ;
- 4 m'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 46 Contre: 3 Abstentions: 10

M. DESEILLE - Merci, monsieur le Maire. Je suis très heureux de vous présenter ce rapport si attendu sur la Cité internationale de la gastronomie de Dijon. C'est en effet un grand projet, extrêmement important pour notre ville, pour notre agglomération et bien au-delà.

Deux chiffres pour argumenter l'intérêt majeur de cette Cité pour Dijon :

- Premier chiffre : 200 millions d'euros. En effet, la Cité internationale de la gastronomie représente un peu moins de 200 millions d'euros d'investissements et de travaux injectés par le privé, sans argent public, dans l'économie locale, sans oublier les créations d'emploi induites, notamment pour les entreprises locales ; ce sur quoi nous serons particulièrement attentifs.
- Deuxième chiffre : le chiffre deux, comme deux labels UNESCO. Nous espérons bien sûr l'année prochaine obtenir l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité des climats de Bourgogne en juin 2015. Mais n'oublions pas que la Ville a déjà un label UNESCO. Peu de gens le savent, mais il est important de se le rappeler : le repas gastronomique des Français a en effet été classé le 16 novembre 2010 sur la liste du Patrimoine immatériel de l'humanité.

En juín 2012, la Ville de Dijon s'est portée candidate et a déposé un dossier auprès de la mission française du patrimoine et des cultures alimentaires, organisme désigné par l'UNESCO pour assurer la veille, le suivi du plan de gestion et la création d'une Cité internationale de la gastronomie. Un an après, en juin 2013, quatre villes ont été retenues pour constituer un réseau des cités de la gastronomie : Dijon, Lyon, Paris - Rungis et Tours. Dijon a été désigné - on peut en être fier - pour la mise en valeur de la thématique spécifique de la vigne et du vin. Nous sommes donc déjà labellisés UNESCO, en espérant obtenir l'année prochaine ce deuxième label. Nous rentrerions ainsi dans le club très fermé des villes françaises ayant déjà deux labels UNESCO comme Paris, Bordeaux : la cour des grands.

Concernant ces trois autres villes retenues, il est important de faire un point :

- Tours a pris beaucoup de retard dans son projet, suite à un changement de municipalité et à un changement total de projet ;

- Paris-Rungis : l'horizon se dégage vers 2024, tant mieux pour nous ;
- Seules les villes de Lyon et Dijon ont déjà beaucoup avancé sur leurs projets. Dijon a un projet complet et ambitieux. Faisons en sorte de garder cette longueur d'avance.

La Cité internationale de la gastronomie est avant tout un projet culturel - il faut se le marteler - labellisé par l'UNESCO avec un plan de gestion, un cahier des charges très précis.

Le dossier d'inscription par l'UNESCO - il est important - nous dit : « la création d'un équipement culturel pluridisciplinaire à dimension nationale et internationale, (qui) contribuera à sensibiliser le public à l'histoire, aux fonctions et valeurs du repas, ainsi qu'à la vitalité de ses expérimentations en France et dans le monde. Cet équipement culturel pourrait être un espace vivant, favorisant par des activités pédagogiques (ateliers, production éditoriale) artistiques et documentaires », (expositions temporaires, permanentes, rencontres, discussions) une meilleure connaissance de la pratique culturelle et sociale du repas gastronomique des Français, de ses rites et plus largement des traditions des communautés partout dans le monde. »

La trame du projet culturel étant posée, nous avons lancé en juin 2013 un appel à manifestation d'intérêt ou appel à projet - c'est exactement la même chose juridiquement.

Après avoir lancé des publicités jusqu'au niveau européen, nous avons reçu le 30 septembre 2013, deux offres : l'une de Seger, l'autre d'Eiffage avec un simple courrier d'intéressement du groupe de la Caisse des Dépôts qui a montré sa volonté de poursuivre avec nous par la suite. D'octobre 2013 à octobre 2014, nous avons une phase d'approfondissement des propositions des deux candidats. Il faut savoir que cette phase d'approfondissement est rendue possible par l'essence même de l'appel à manifestation d'intérêt, l'appel à projet, contrairement à un appel d'offre qui ne le permet pas.

Le 30 octobre 2014, fin de l'appel à manifestation d'intérêt avec, au final, la réception de deux propositions : celles de Seger et d'Eiffage (Montrant les deux projets) avec quatre dossiers.

Nous avons donc examiné ces deux propositions en fonction des quatre critères de jugement de l'UNESCO définis dans le cahier des charges de l'UNESCO :

- Compréhension des enjeux du projet et du contexte l'entourant, comme le classement à l'UNESCO des Climats de Bourgogne;
 - Prise en compte du contexte urbain, historique du site ;
- Mise en perspective avec des enjeux en termes d'attractivité et d'accessibilité;
- Programme proposé pour la partie culturelle de la Cité internationale de la gastronomie.

L'offre d'Eiffage répond parfaitement à ce premier critère ; une offre complète, lisible, aux composants identifiés, avec un véritable projet culturel comme souhaité dans le plan de gestion, contrairement à l'offre concurrente.

Quant à l'Ecoquartier, il reste dense du côté d'Eiffage mais acceptable avec un COS de 1,3 contre un COS de 2,2, beaucoup trop dense, inacceptable pour le Seger. Pour mémoire, le Plafond Légal de Densité (PLD) autorisé sur Dijon est de 1.5 point. Il a été voté en Conseil municipal.

Autres chiffres éloquents :

- Le projet Eiffage, c'est 182 logements à l'hectare.
- Le projet Seger, c'est 318 logements à l'hectare.

Au final, Eiffage a véritablement présenté un projet culturel, comme c'était demandé, adossé à un écoquartier, et non l'inverse.

Deuxième critère : l'adéquation du mode d'organisation choisi, les contacts et les partenariats envisagés.

Eiffage nous a apporté un bilan justifié, de nombreux contacts culturels de renommée nationale et internationale, connus, reconnus, mais aussi des acteurs locaux; ce à quoi nous tenons particulièrement. D'ailleurs, les acteurs locaux de Seger ont répondu favorablement à Eiffage.

Troisième critère : la fiabilité de la réponse concernant l'évaluation des modalités de gouvernance, des étapes de réalisation du projet et enfin, sur le calendrier proposé. Dans ce troisième critère, seul Eiffage a répondu - on a cherché et on n'a pas trouvé de l'autre côté - en termes de gouvernance, de calendrier, avec une livraison en 2018 prévue pour Eiffage.

2018 : La Cité de la gastronomie, la partie culturelle ;

2019 : le début de l'Ecoquartier.

Enfin, quatrième et dernier critère : la proposition du prix d'acquisition au mètre carré par l'opérateur des terrains inclus dans le périmètre de la Cité mais aussi ceux de l'écoquartier.

Eiffage nous a rendu un prix justifié, sincère avec un bilan d'aménagement détaillé, immédiatement exploitable, avec un COS de 1,3 pour l'Ecoquartier. La densité est importante mais acceptable. Aussi, 12 millions d'euros est un prix d'acquisition crédible et cohérent. Si l'on appliquait un COS « acceptable » à l'autre projet, on arriverait à un prix inférieur.

Tous ces critères ont été étudiés. Toutes les questions ont pu être posées en groupe de projet, en Comité suivi pour ceux qui étaient là, en commission Urbanisme et en commission Culture, au cours de laquelle nous avons même invité, comme l'a précisé le Maire tout à l'heure, la responsable de l'opposition ; donc une transparence totale sur ce sujet. Rarement un grand projet n'a autant été présenté. On peut le dire.

Avant de conclure, je souhaite remercier tous les personnes des services de la Ville de Dijon et du Grand Dijon qui ont participé et contribué au projet. Je pense notamment aux services de l'urbanisme et du développement économique qui ont fait un travail remarquable. J'ai également reçu personnellement les responsables de Seger pour leur expliquer les raisons de notre choix.

Pour terminer, après analyse des différents critères, nous proposons ce soir de désigner Eiffage, lauréat de la procédure à manifestation d'intérêt et d'autoriser le lancement d'une phase de négociation avec le lauréat.

Grâce à ce projet, Dijon va vraiment connaître une nouvelle impulsion, nationale et même internationale. Aussi, au regard du projet, de son importance, après les témoignages plus qu'encourageants de chacun d'entre vous, opposition comprise, j'espère que ce projet va transcender nos clivages et qu'il sera adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur Deseille. Je l'espère également.

Avant de vous donner la parole, j'apporterai une précision : dès le départ concernant ce dossier, je m'étais engagé à ne rien dévoiler jusqu'à ce soir. Vous imaginez que depuis plusieurs jours, voire même plusieurs semaines, je n'ai pas arrêté d'être sollicité, interpellé par un certain nombre de médias, auxquels j'ai refusé de communiquer, puisque je m'y étais engagé, dans la mesure où j'estimais que seuls étaient prioritaire sur ce dossier l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux de la Ville de Dijon jusqu'au 15 décembre au soir. Je tenais à le dire.

Comme je m'y attendais un peu, il y a eu des fuites et des articles dans la presse. Je tenais donc à vous dire ce à quoi je m'étais engagé.

Je prends les demandes d'intervention.

La parole est à M. Bonoron.

M. BONORON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en examinant de près les éléments fournis, il ne m'apparaît pas du tout évident que vous ayez fait le bon choix avec Eiffage.

En effet, vous privilégiez Eiffage, un groupe international qui, je crois, paye ses impôts dans les paradis fiscaux, fait travailler des sous-traitants des pays de l'Est, alors que Seger, entreprise dijonnaise, remplit toutes les conditions pour faire prospérer l'économie locale; entreprise dont on a bien besoin en ces temps de crise pour maintenir l'emploi.

D'autant plus que le projet Segersemble plus avantageux financièrement, avec un prix d'acquisition de 20 millions d'euros, alors qu'Eiffage n'est que de 12 millions d'euros. Il semble plus écologique avec ses pièces d'eau et propose plus de logements que vous qui rachetez des immeubles à Dijon au-dessus de l'estimation de France Domaine pour faire à grand frais des logements sociaux. On a bien du mal à comprendre.

Décidément, suite à l'article du journal Le Point de ces temps derniers, où il était question de procédures opaques de la part de la municipalité, et où d'ailleurs, vous n'avez pas donné de suite judiciaire malgré ces accusations graves, on peut se poser des questions. Tout laisse à penser que la décision a été prise ailleurs et que nous sommes des figurants d'une mauvaise farce.

Je vous remercie.

M. le MAIRE. - Moi aussi! (Sourires.)

Je précise qu'aussi bien Eiffage que Seger, disposent d'agences localement et que bien évidemment, le souci permanent de la Ville de Dijon - nous continuerons de l'avoir pendant toute la durée de ce projet - est que les entreprises locales s'y retrouvent. Nous avons bien conscience de la nécessité de les soutenir par les temps qui courent.

Ne soyez pas inquiets, nous serons vigilants!

La parole est à Mme Erschens.

Mme ERSCHENS.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un rapport important que celui que vous nous présentez ce soir, car il engage en grande partie l'avenir de l'attractivité de Dijon et de son agglomération.

J'en profite pour vous remercier, monsieur le Maire, de m'avoir conviée à la présentation de ce projet.

Ce projet de la Cité de la gastronomie ne peut être qu'un atout supplémentaire pour notre ville et son installation est une excellente chose. Le choix du lauréat de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt répond aux objectifs que vous avez fixés quant au projet.

Cependant, nous pensons toujours que vous souhaitez enfermer la future Cité de la gastronomie dans une bulle hors de l'enceinte du centre-ville historique. Vous vous apprêtez à réaliser une sorte de Disneyland à la dijonnaise qui pourra vivre en totale autarcie et totalement déconnectée du centre-ville. De même que certains touristes qui visitent le Futuroscope ne visitent pas forcément Poitiers, nous craignons que ce complexe ne laisse qu'une part réduite à la découverte du reste de la Ville. Pour les restaurateurs et les structures qui pourront s'installer sur place, cela sera certainement bénéfique, mais quelles seront les retombées pour les autres commerçants et restaurateurs qui resteront au centre-ville ?

Nous manquons cruellement d'éléments tangibles sur ce dossier. Malgré vos déclarations, il nous est impossible de nous projeter concrètement et d'évaluer l'impact de ce projet.

Cette nouvelle petite ville parallèle, véritable parc à touristes annoncé, même labélisée par l'UNESCO sera-t-elle à la hauteur des enjeux de rayonnement et d'attractivité de Dijon ? Nous pouvons en douter.

Sans remettre en cause le bien-fondé de la Cité de la gastronomie, nous aurions souhaité un projet davantage tourné vers le centre-ville et plus authentique.

Nous ne devons pas être dans la logique d'un parc d'attraction, mais au contraire dans une démarche culturelle et territoriale forte....

Mme POPARD. - Savez-vous ce que c'est que la Cité de la gastronomie ? Mme ERSCHENS. - ... Merci de me laisser parler, madame, s'il vous

Au-delà de cela, nous aimerions surtout avoir des garanties que l'ensemble des travaux et prestations réalisées en lien avec ce projet soient réservés exclusivement à des entreprises locales.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Merci.

plaît!

Mme POPARD. Vous êtes vraiment des nuls. Franchement, c'est n'importe quoi!

M. le MAIRE. - Franchement, c'est vraiment regrettable!

Par rapport à un si beau et grand projet, comprenez que ce n'est pas ce soir qu'on peut s'engager sur un certain nombre de choses, parce qu'on ne sait pas. En revanche, je peux m'engager sur un point : il n'y aura jamais de Disneyland à Dijon, jamais ! (Sourires)

Ensuite, je m'engage à ce que l'on fasse tout un travail - je l'ai déjà dit d'ailleurs - de sorte que la Cité internationale de la gastronomie soit tournée vers le centre-ville de Dijon. Je vais jusqu'à dire qu'il y aura sans doute un travail de réaménagement - je ne sais pas sous quelle forme - de l'entrée de la rue Monge, de sorte à inciter les milliers de visiteurs de la Cité internationale de la gastronomie à se rendre rue Monge et ensuite au centre-ville. Nous en sommes bien conscients, c'est quelque chose sur laquelle nous serons très vigilants et c'est un travail que nous ferons. Je m'y engage.

Quant à s'engager dès ce soir à ce que la totalité des travaux qui seront effectués pour cette Cité soient exclusivement réservés aux entreprises locales, je ne le ferai pas. Cela ne serait pas honnête de ma part. Dans certains projets, on voit parfois des travaux que les entreprises locales ne peuvent malheureusement effectuer, pour diverses raisons. Je ne m'y risquerai donc pas. Pour autant, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, tout sera fait pour que les entreprises locales puissent bénéficier des travaux concernant cette Cité gastronomique. Nous avons aussi le souci de l'emploi.

La parole est à Mme Vandriesse.

Mme VANDRIESSE - Monsieur le Maire, en complément de la position de notre groupe dont on vient de vous parler et de la position de Mme Anne Erschens, comme l'a fait M. Deseille tout à l'heure, il convient de revenir sur l'historique de ce dossier.

Dans sa mise en oeuvre originale, il s'agissait de créer la Cité unique de la gastronomie suite au classement par l'UNESCO pour l'éducation des sciences et de la culture du repas gastronomique des Français. Comme pour la Cité de la musique, le cahier des charges initial prévoyait donc la création d'un seul équipement culturel qui lui donnait son caractère original, unique et rare.

Plusieurs villes ont répondu à cet appel à candidature et comme par enchantement ou par négociation politique, quatre villes, qui peuvent toutes revendiquer légitimement du caractère gastronomique de leur histoire, seront finalement retenues.

Le président de la République et le Premier ministre ont préféré sélectionner, sous l'égide du ministère de la Culture, Dijon, Lyon, Rungis et Tours, comme vous l'avez rappelé.

Tout le monde comprendra que l'impact et l'objectif premier soient quelque peu modifiés pour ne pas dire beaucoup plus, à la fois sur l'impact et la notoriété des projets qui perdent le caractère exclusif souhaité, des aides financières liées qui devront être partagées et donc divisées en quatre et de l'impact touristique.

Il est probable que le touriste présent à Paris fera l'impasse de la cité dijonnaise au profit de celle de Rungis et de la même manière que le touriste en déplacement dans les pays de la Loire fera le choix de Tours...

Mme POPARD .- Ah, là là !

Mme VANDRIESSE.- ...Je mesure bien sûr le lien entre le classement UNESCO des climats, mais ces données ne peuvent pas être ignorées, quand nous savons que les déplacements en Europe de touristes sont inférieurs à huit jours et en France de l'ordre de cinq jours.

Car en plus de considérer que la Cité de la gastronomie de Dijon hors des murs, comme nous l'avons indiqué, risque de transformer ce projet en parc d'attraction de touristes...

Mme POPARD - C'est à 100 mètres!

Ame VANDRIESSE.-... tous justes venus - laissez-moi terminer ! - en autocar de Beaune à 10 heures du matin pour repartir à 18 heures sans jamais avoir franchi le castrum historique.

Vous nous expliquerez comment et par quelle stratégie vous arrivez dans ce projet à une fréquentation d'un million de visiteurs, alors que la lecture des cinquante monuments les plus visités en France donnent les chiffres suivants - monsieur Pribetich, ces statistiques de l'Office National du Tourisme vont vous intéresser - :

- Le Mont-Saint-Michel : 1 246 000 visiteurs aujourd'hui, données 2012 ;
- Le viaduc de Millau : 1 135 000 visiteurs :
- Le château de Chenonceau : 850 000 visiteurs...

Mme POPARD.- Et Alésia, c'est combien ? (Sourires.)

Mme VANDRIESSE.- Oui, mais vous êtes sur un projet d'un million, madame!

- Le château de Chambord: 775 000 visiteurs;
- Le Panthéon: 724 000 visiteurs:
- Le Musée océanographique de Monaco: 669 000 entrées;
- Le Palais des Papes à Avignon où, il est vrai, la ville profite d'un festival connu, de notoriété internationale et qui dure près de trois semaines : 599 000 visiteurs.

Il faut raison garder dans ce projet.

Enfin, nous souhaitons que ce label rare de l'UNESCO ne soit pas réservé à des sociétés internationales, dont ni les bénéfices, que je souhaite, ne seront réellement redistribués ici, dans et pour la Ville de Dijon.

Nous ne croyons pas non plus que la seule rue Monge, comme vous venez de l'indiquer, permette l'accès piéton au centre-ville. Ce n'est pas une artère naturelle de Dijon pour conduire au centre-ville ce flot spontané de touristes que vous nous annoncez.

Par ailleurs, c'est encore et aussi une opération immobilière de grande envergure que vous prévoyez, alors même que déjà de nombreux projets sont en cours dans les quartiers adjacents. Mais toujours pas de projet de maison de retraite, alors que dans l'axe sud dijonnais, il en manque cruellement. Sur ce point, nous avions fait ici, il y a quelques années, des propositions dans ce sens.

Nous avions imaginé un projet plus large, plus ambitieux, construit avec les Dijonnais et les commerçants du centre-ville pour les associer, les aider aussi à imaginer autrement demain leurs activités économiques dans les services, dans le commerce de proximité et traditionnel.

Enfin, en qualité de membre de la commission de travail, je vous ai demandé à plusieurs reprises, encore ici lors du dernier Conseil municipal, quand celle-ci serait amenée à se réunir et à travailler sur le ou les projets reçu(s) depuis le 31 octobre 2014. Rien! Vous nous convoquez dans un délai trop court et juste pour une information d'une décision délà arrêtée.

Pour toutes ces raisons, et comme l'a évoqué Anne Erschens, nous nous abstiendrons sur ce rapport qui ne mesure pas toutes les conséquences et effets collatéraux de ce projet.

Je vous remercie.

Mme POPARD. - C'est vraiment n'importe quoi!

M. le MAIRE.- Bon. C'est dommage, madame Vandriesse. Si vous aviez assisté à la réunion du Comité où vous siégez, je suis sûr que nous serions arrivés à vous convaincre.

Ame VANDRIESSE - (Interruption hors micro) Je suis sûre que je serais arrivée à la même position.

Mme POPARD.- Vous voulez toujours les informations, mais vous n'allez jamais nulle part! (Rires.)

M. le MAIRE.- Avant de donner la parole à M. Bichot, je souhaite revenir sur Eiffage parce qu'il ne faut pas dire n'importe quoi non plus.

Eiffage est quand même une société, une entreprise qui comprend cent trente personnes sur la Ville de Dijon, et cinq cents en Bourgogne Franche-Comté.

La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT.- Monsieur le Maire, j'aurais besoin d'un éclaircissement sur ce dossier par rapport au CHU.

Aujourd'hui, le CHU est jusqu'à maintenant propriétaire de l'hôpital général. A un moment donné, c'est lui qui va vendre. Je crois que l'EPFL doit intervenir. Nous sommes invités à prendre une décision par rapport à deux offres : une offre à 12 millions d'euros et une offre à 20 millions d'euros sur la base de deux programmes dont vous avez présentés les grandes lignes et les différences.

Mais quel est l'enjeu entre ces deux offres, pour le CHU et ce qui va rentrer dans ses caisses, selon que l'on choisit l'une ou l'autre des options ? Que vat-il se passer pour le CHU ? Quand sera-t-il amené à se prononcer lui-même sur sa propriété ?

M. le MAIRE.- M. Deseille va vous répondre.

M. DESEILLE.- Pour répondre à M. Bichot, comme c'est le dernier, et cela répondra à la question de M. Bonoron car je ne sais pas s'il a bien écouté ce que j'ai dit au début, il y a deux offres : une offre à 20 millions d'euros, avec un COSS, comme je vous l'ai dit, très largement supérieur à l'autorisé. On avait parlé de 1,5, comme ce qui se fait normalement sur Dijon. Il est à 2,2, sachant qu'Eiffage est à 1,3 point, avec une densité de 318 logements à l'hectare pour Seger contre un peu moins de 180 pour Eiffage.

Si l'on ramène l'offre de Seger à une offre acceptable pour la Ville, par la Ville, automatiquement l'offre de Seger descendra de 860 logements à 640 logements. Pour l'instant, Seger prévoit 860 logements. Ce n'est pas possible sur le site, c'est une densité qui est inacceptable. Il y a même une tour de treize étages : R+12. Ce n'est pas possible, on ne pourra pas la faire.

Si l'on descend à une densité acceptable par la Ville, on arrive à 640 logements. Si vous enlevez 220 logements, cela fait 8 millions d'euros de moins sur le projet, sur le prix donné au CHU.

Là-dessus, on doit rajouter, comme Seger... C'est dommage parce que vous n'êtes pas venu au Comité de suivi, mais les offres étaient accessibles aux conseillers municipaux. Vous avez eu toute la semaine, quinze jours pour répondre à vos questions et vous n'êtes pas venus ! C'est dommage. Vous travaillez, moi aussi. Vous avez peut-être le soir pour venir voir ou le samedi, etc. On aurait pu vous montrer, j'aurais pris du temps pour vous montrer les offres. Vous n'êtes jamais venus pour voir cela, pour répondre à vos questions.

(Interruption hors micro de Mme Vandriesse.)

20 millions d'euros, ce n'est pas un prix sincère, ce n'est pas un prix acceptable. C'est un prix avec des conditions suspensives qui seraient telles que le prix va descendre automatiquement. De 20 millions d'euros, vous enlevez 8 millions d'euros par rapport à la densité puis vous enlevez 4 millions d'euros par rapport à la création d'une cité lacustre avec tous les travaux d'assainissement, de mise en eau, etc. - ce que propose Seger. Vous arrivez donc à un prix de 8 millions d'euros.

Pour répondre sur le prix, ce n'est pas 20 millions d'euros mais 8 millions d'euros au bout du bout.

Vous pouvez très bien trouver quelqu'un qui vous propose de faire 1 000 logements et non pas 860 logements et vous proposer 30 millions d'euros. C'est n'importe quoi, ce n'est pas acceptable. Voilà par rapport au prix.

Pour répondre à Mme Vandriesse, je lui ai dit que je regrette de ne pas l'avoir vue. Franchement, je regrette sincèrement que vous ne soyez pas venue en Comité de suivi et je regrette aussi le positionnement de Mme Erschens qui m'a dit : « franchement, le projet est bien ». Je regrette que d'un seul coup, au Conseil municipal - peut-être parce qu'il y a des caméras ou du monde -, le projet n'est plus bien et on ne va plus le voter. Or, vous aviez dit que le projet était bien. Je ne dirai pas ce que vous avez dit sur l'autre projet - je me tairai -, mais ce serait bien que vous le disiez aussi.

En tout cas, sur le projet Eiffage, je pensais que l'on avait trouvé un consensus puisque vous étiez tous avec, il est vrai, un point d'interrogation sur la rue Monge. Pourquoi la Cité de la gastronomie ne transformerait-elle pas la rue Monge comme le tram a transformé la rue des Godrans ? Il y a dix ans, très franchement, les gens pleuraient pour aller s'installer là-bas, c'était une punition. Maintenant, ils se battent pour avoir des pas de portes. C'est le tram qui l'a fait.

Concernant la Cité de la gastronomie, quand des gens vont investir, comme Eiffage - 50 millions d'euros, que de l'argent privé, 130 millions d'euros peutêtre aussi pour l'Ecoquartier, plus 8 millions d'euros pour la voirie qu'ils vont nous rendre pour l'euro symbolique derrière -, ils veulent aussi que cela marche aussi.

Si vous étiez venus, vous auriez vu le canon de lumière. C'est un projet que l'on aime ou non. Je sais que Georges Maglica n'aime pas trop, mais moi j'aime assez. Ils ont compris que l'axe était l'entrée de la cité pour arriver jusqu'à la rue Monge. Cette rue permettra d'arriver au centre-ville. Il y a la place Emile Zola pas loin, ce n'est pas loin de tout.

Le but est de transformer la rue Monge avec une attractivité comme celle de la rue des Godrans. Je pense que l'on peut y arriver, mais il faudra se battre pour cela.

Quand vous parlez d'un Disneyland, franchement si vous y êtes déjà allés - j'y vais souvent avec mes enfants -, il n'y a rien autour.

Je pense qu'autour de la Cité de la gastronomie, il y a Dijon et vous êtes aux portes de Dijon. Vous êtes vraiment dans Dijon, dans un centre-ville en mouvement, vous n'êtes pas en plein milieu de la cambrousse...

(Brouhaha sur plusieurs bancs.)

...Vous avez parlé d'Alésia. Quand vous y êtes, vous repartez car il n'y a rien. Vous allez peut-être faire vos courses au supermarché en face et vous repartez. Il n'y a rien.

lci, vous avez tout dans Dijon. Arrêtez de dénigrer votre Ville! Franchement, le projet est sympathique, et vous le dites en plus en privé. L'opposition me dit que c'est génial, et puis maintenant, elle dit qu'elle va s'opposer. Je trouve cela ridicule. C'est dommage.

Dernier point : concernant la rue Monge, on va créer un parcours du goût : les gens viendront, seront incités avec des tickets des commerçants - on le verra avec Danielle - avec le service commerce, le développement économique. Le but est aussi d'inciter les gens à déguster, à les faire venir en ville, etc. Ce n'est pas de rester dans la Cité. Autour de la Cité, il y a Dijon, on est dans Dijon et pas en pleine cambrousse comme à Disneyland.

Quant aux touristes, on va également travailler avec des tour-opérateurs. Il y a des tour-opérateurs UNESCO, on a un double label UNESCO. Vous disiez tout à l'heure que ce n'est pas la même chose, qu'on a un label et un petit label. Non, nous avons deux vrais labels que nous avons partagés avec les autres villes.

Je viens de vous dire que le projet de Tours est à plat. Ils ont changé, sont passés de gauche à droite et cette dernière ne croit pas au projet. Tant mieux pour nous.

Concernant Rungis, tant qu'ils n'auront pas de ligne ferroviaire, cela ne se fera pas. Je peux vous dire qu'avec l'argent qu'il y a besoin de l'Etat, il sera compliqué de faire une ligne ferroviaire pour se rendre à Rungis.

Il n'y a donc plus que Lyon et Dijon. Battons-nous ! Nous sommes en avance sur Lyon. Faisons en sorte que cela fonctionne. Vous le dites en privé, dites-le en public, ce serait bien !

(Interruption hors micro de Mme Vandriesse.)

M. le MAIRE. - La parole est à M. le Ministre.

M. REBSAMEN.- Merci, monsieur le Maire. Quelques réflexions me viennent à l'esprit.

Je ne sais pas s'il est dommage que l'opposition ne soutienne pas ce projet, finalement. « Dommage », cela voudrait dire qu'elle participe, mais ils ont un castrum dans leur tête. (Rires.) : c'est « Dijon en petit, Dijon en dépit, Dijon en repli ». Ce n'est pas Dijon! Quand ji sûrement pas de repré grandes fêtes de Dijon e grave intellectuellement

Vous vou logements, mais là vous vu que quelqu'un avait la Libération I

Franchem commentaires et l'analy: l'hôpital, on n'était pas a

Le castrur

Quant au que je crois que vous le posiez pas trop de que

D'autre pa que vous devriez surtou villes candidates et per mission a été très impo Voyez ce que cela aura réalité et on l'avait bien c

Ensuite, il un peu de temps.

Il y a Lyor grande Cité de la gastror vins. Il y aura sûrement ur

On devrai avec nous. Cela vous por

M. le MA

1AV 9mM

parole tout à l'heure. Je v

Le propre C'est l'objet même de ci que nous défendons et ; des raisons. Qu'elles vous en cela, vous n'avez pas acceptable...

(Vives protes

...Ce n'est p

Quand je pense qu'il y a de l'autre côté le Port du Canal. Vous n'avez sûrement pas de représentants. Il y avait la grande fête du Port du Canal, l'une des grandes fêtes de Dijon et vous imaginez que Dijon est limité au castrum. C'est presque grave intellectuellement, j'allais dire. C'est Divio!

Vous voulez tout empiler au centre-ville. Vous ne voulez pas trop de logements, mais là vous en voudriez plein pour que cela coûte très cher. J'ai même vu que quelqu'un avait proposé de mettre la Cité de la gastronomie sur la place de la Libération!

Franchement, sont dommages, non pas votre position mais les commentaires et l'analyse. Le centre-ville est un prétexte, comme si, quand on était à l'hôpital, on n'était pas au centre-ville de Dijon. Cela s'étale après sur des kilomètres.

Le castrum est bien dans la tête.

Quant au groupe Eiffage, ce serait bien de ne pas le dénigrer parce que je crois que vous leur avez vendu les autoroutes. A ce moment-là, vous ne vous posiez pas trop de questions.

D'autre part, la mission a été présidée par quelqu'un qu'il faut respecter, que vous devriez surtout respecter : Jean-Robert Pitte. C'est lui qui avait choisi quatre villes candidates et personne d'autre, c'est lui qui a fait cette proposition. Cette mission a été très importante. Depuis, Tours est passée à droite et Tours a arrêté. Voyez ce que cela aurait donné s'ils avaient continué ; ils soutenaient Beaune, en réalité et on l'avait bien compris.

Ensuite, il y a Rungis : il faudra que le train y aille et cela prendra encore un peu de temps.

Il y a Lyon. On va donc travailler avec Lyon, et Dijon deviendra une grande Cité de la gastronomie, un grand moment, le kilomètre zéro de la route des vins. Il y aura sûrement un passage à l'UNESCO des Climats de Bourgogne.

On devrait tous se féliciter de tout cela. Vous devriez porter la Ville avec nous. Cela vous porterait sûrement chance pour les prochaines élections!

M. le MAIRE. - Merci. La parole est à M. Bichot.

Mme VANDRIESSE.- Non, monsieur le Maire, je vous ai demandé la parole tout à l'heure. Je vous remercie de me la laisser.

Le propre de la démocratie, messieurs, est de pouvoir s'exprimer. C'est l'objet même de cette assemblée, d'avoir les positions que nous souhaitons, que nous défendons et pour lesquelles, en outre, nous donnons une motivation et des raisons. Qu'elles vous conviennent ou non, c'est la réalité et c'est notre statut. Et en cela, vous n'avez pas de commentaires à faire, quels qu'ils soient. Ce n'est pas acceptable...

(Vives protestations dans la salle.)

...Ce n'est pas acceptable!

Quant à monsieur le Ministre, je vous invite à venir plus souvent dans notre ville en période commerciale, d'ouverture des magasins, entre autres du centre-ville et de mesurer réellement les effets collatéraux d'un certain nombre de vos décisions. Il suffit de voir les choses, il suffit de rencontrer les gens, il suffit de discuter avec eux, pour ne pas prendre le risque, et c'est notre position! Evidemment, que nous sommes contents du classement UNESCO, évidemment, que nous avons soutenu le projet et, d'ailleurs, vous le savez mieux que quiconque, monsieur Rebsamen, puisque je suis venue dans votre bureau, en votre absence, avec votre directeur de cabinet il y a quelques années, puisque nous portions ce projet et que nous l'avions déjà défendu et présenté en avant-première... (Hilarité.)

Ce que nous voulons éviter aujourd'hui, c'est ce que vous nous expliquez, c'est-à-dire la conscience que vous avez que la rue Monge risque d'être un problème d'accès au centre-ville. Si c'est un sujet que vous avez étudié, pourquoi ne jamais l'évoquer?

Vous êtes conscients des difficultés d'accessibilité du centre-ville. Vous en parlez en off avec nous, hors session. Pendant le Conseil municipal, pourquoi ne jamais l'évoquer?

Monsieur Deseille, nous sommes élus dans cette assemblée depuis le mois de mars. Je vous ai demandé il y a un mois au Conseil municipal à quel moment cette session, cette réunion se tiendrait. Vous me répondiez à l'époque : « Je vous préviens, les choses vont arriver ! ». Nous nous sommes rencontrés ensuite au Grand Dijon et je vous ai posé à nouveau cette question en vous demandant une date. Vous m'avez alors indiqué : « Ne vous inquiétez pas, la date arrive ». Et nous siégeons tous les deux dans un syndicat mixte qui concerne l'aéroport où je vous ai à nouveau posé la question et vous m'avez répondu : « Je ne sais pas, mais la date arrive ».

Donc non, je ne peux pas être disponible à votre agenda. Et jamais, vous ne m'avez invitée dans votre bureau à venir examiner ce dossier. Jamais, monsieur !

(Brouhaha dans la salle,)

Jamais, jamais, jamais!

Il est trop facile d'avoir des positions dogmatiques...

M. le MAIRE. - S'il vous plaît, chers collègues!

Mme VANDRIESSE.- ... Il est trop facile de sourire sur des sujets importants.

Je souhaite que dans deux ou trois ans, parce que vous déléguez complètement également le contenu et le savoir-faire de ce projet, ou dans cinq ou six ans, lorsque les autres villes seront aussi en compétition sur ce projet de Cité gastronomique au niveau français, vous aurez fait et que nous aurons fait avec vous les bons choix, que l'on ne se retrouvera pas avec un centre-ville complètement dénaturé et vidé, avec un marché à propos duquel vous n'êtes pas clair quant à la position que vous souhaitez défendre - je parle du marché du centre-ville - et avec une activité touristique digne de ce nom sur un projet calibré....

madami

rappelle de mesi

tout à l'h crois qu c'est Mn

égaleme

dans une problèm le Conse veille de

frais du r

propriéta c'est une oublier. (

finalemer soirée.

raisonner subventic la subver gouverne quarante

vous avez

Vous pou millions d M. le MAIRE.- Je crois que l'on n'est pas loin des cinq minutes, madame Vandriesse.

Mme VANDRIESSE.- Je suis d'accord.... Sur un projet calibré, je vous rappelle, à hauteur d'un million de visiteurs. C'est cet enjeu que nous sommes en train de mesurer, ce soir, et l'avenir de notre Ville.

M. le MAIRE. - Voilà l'Quant au centre-ville, Mme Juban nous en parlera tout à l'heure et surtout des commerçants. Il y a les grands discours et il y a les actes. Je crois que M. Bichot avait demandé la parole. Je vous l'avais d'ailleurs accordée, mais c'est Mme Vandriesse qui vous l'a « chipée ». Je n'y suis pour rien.

M. BICHOT.- Je vous en prie, elle avait tout à fait le droit de répondre également.

L'objet de ma question porte sur les intérêts du CHU de Dijon qui est dans une situation financière extrêmement difficile. A tel point qu'aujourd'hui, il y a des problèmes dans la gestion du personnel. On se souvient qu'en fin d'année dernière, le Conseil régional avait volé à son secours avec une subvention exceptionnelle, à la veille des élections, mais aujourd'hui, l'inquiétude grandit.

Je constate que sur cette opération, c'est le CHU qui fait peut-être les frais du montage proposé...

(Contestations de M. Pribetich et de Mme Popard.)

...en n'optimisant pas son patrimoine, le patrimoine dont il est propriétaire et qu'il aurait pu vendre à un prix beaucoup plus intéressant. Je crois que c'est une dimension du montage que vous avez choisi et de ce projet qu'il ne faut pas oublier. C'était simplement le sens de mon observation.

Mme POPARD. - C'est n'importe quoi!

M. le MAIRE.- Je me rends compte que plus ça va, plus vous êtes finalement opposés à ce beau et grand projet. C'est ce que je retiendrai de la soirée.

La parole est à M. le ministre.

M. REBSAMEN. - Un mot pour dire à M. Bichot que je comprends son raisonnement. Je dirai à M. Bichot que jamais le Conseil régional de Bourgogne ne subventionne le CHU. Je ne sais pas où vous avez vu cela. Vous avez confondu entre la subvention du Conseil régional et la subvention exceptionnelle qu'avait donnée le gouvernement pour apporter un soutien à un CHU de renom qui est sous doté depuis quarante ans.

Jamais le Conseil régional ne subventionnera le CHU. Je ne sais pas où vous avez trouvé cela. C'est assez surprenant de votre part. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, on peut dire aussi que cela vaut 40 millions d'euros. Vous pouvez faire quarante tours dessus et vous pouvez essayer de le vendre 40 millions d'euros, mais vous ne trouverez personne pour l'acheter. Il y a un système d'évaluation qui est connu en France : France domaine. Ce sera bien évidemment soumis à France Domaine. Mais son évaluation se fait au regard du projet présenté. Celui qui est présenté est estimé et donc justifié.

C'est pourquoi je disais cela tout à l'heure : vous êtes sur l'idée d'une extrême surdensité, alors que partout où l'on construit un immeuble de quatre étages, vous faites une manifestation et des pétitions, ce qui est quand même incroyable! Franchement, vous croyez qu'en apparaissant comme un soutien au CHU, vous êtes contre la Ville. Mais non, la Ville et le CHU travaillent ensemble, bien évidemment, avancent ensemble. D'ailleurs, la Ville est représentée au conseil de surveillance.

France Domaine établira un prix en fonction du projet présenté. Cela s'est toujours fait comme cela. Que ce soit pour l'Arsenal, pour Junot, il y avait en regard un projet d'aménagement et un prix estimé par France Domaine. Mais on ne peut pas empiler les tours sur ce quartier de l'ancien hôpital général et vouloir apporter 40 millions d'euros au CHU qui ne les verra jamais, pas plus que 20 millions d'euros - il ne les a jamais espérés d'ailleurs, à part dans la presse, sinon cela n'est jamais apparu. Voilà ce que je voulais dire.

Sinon, c'est un beau projet et la municipalité va le porter. Je suis très fier du travail qui a été fait. Je ne comprends pas ces critiques qui s'abattent sur ce projet. Il fallait trouver un prétexte, vous avez trouvé celui du centre-ville. C'est assez petit comme prétexte.

Par ailleurs, jusqu'à preuve du contraire, madame Vandriesse, je ferai les commentaires que j'ai envie de faire sur vos propres propos. Vous n'êtes pas prête de m'empêcher de les faire.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur le ministre.

La parole est à M. Martin, puis M. Deseille conclura.

M. D. MARTIN.- Merci, monsieur le Maire. A ma connaissance, depuis le moment où unanimement, nous avons décidé de candidater pour cette Cité internationale de la gastronomie, l'hôpital général n'a pas changé de lieu. Il était au centre-ville au moment où nous étions unanimes pour approuver ce projet. Il est toujours au centre-ville.

Madame Erschens, madame Vandriesse, vous avez raison, l'hôpital général était effectivement hors les murs, hors le centre-ville historique, mais c'était en 1204, il y a 800 ans (Rires.) : il était de l'autre côté du pont Aubriot. D'ailleurs, je vous recommande la lecture de ce fascicule : « L'hôpital général : 800 ans d'histoire hospitalière ». Vous apprendrez que quand il a été fondé en 1204, c'était de l'autre côté des murs de la cité. Depuis, les choses ont évidemment changé. Vous verrez que l'histoire de l'hôpital, l'histoire de la Ville de Dijon sont intimement liées au cours des siècles.

Je vous rassure pour les touristes : en 1204 cet hôpital avait été fondé pour les pèlerins, les passants et les enfants abandonnés. On pensait déjà que, hors des murs, cela pouvait servir aux passants, aux pèlerins et aux enfants abandonnés. Il a fallu beaucoup de temps pour penser aux malades, à l'hôpital général, pour construire une « grande chambre des pauvres » comme on disait à l'époque. Il a failu aussi que

le pouvoir s échevins la , -, et six ans ; aussi le fait (

d'étapes int notre Ville, a de la Chartre figure dans c n'est pas le c

programmati de toute la v zéro à l'hôpi avoir un dout vous souvenir l'unanimité ce

que, sur ce p essaie de fain qu'il repose s

ou la remise ei ce soit le Raine Remettre en ea

Chauvet au pa construire une demandé si c' l'authenticité d

parce qu'il n'aç ensemble. Nou et la côte vitivir Bourgogne au r

mais je ne le sui

pouvez vous le

le pouvoir séculier et royal intervienne : en 1522, François 1er confia au maire et aux échevins la direction de l'hôpital du Saint Esprit - c'est ainsi qu'il s'appelait à l'époque -, et six ans plus tard, il a été décidé que la gestion des quêtes et des aumônes étaient aussi le fait de la Ville. On est donc parfaitement légitime à s'occuper de tout cela.

Mais si l'on revient à l'époque plus récente et en sautant beaucoup d'étapes intermédiaires, vous verrez que l'histoire a continué avec les besoins de notre Ville, avec la construction par exemple de Champmaillot, du centre hospitalier de la Chartreuse, l'idée du Bocage 62, du Bocage 2000 et du Bocage central. Tout cela figure dans ce petit manuel. Vous verrez que le centre-ville, ce n'est pas les murs, ce n'est pas le castrum comme l'a dit M. le ministre; c'est beaucoup plus vaste.

Et nous, en matière d'attractivité de la Ville, de promotion et de programmation touristiques, on parle du castrum, des murs et de toute l'agglomération, de toute la ville avec cette côte vineuse qui s'ouvre et qui commence au kilomètre zéro à l'hôpital général avec ce double label. Lyon et nous serons les deux seuls à avoir un double label, à la fois la gastronomie et le centre historique. Il faut simplement vous souvenir que vous avez eu un moment de lucidité quand vous avez approuvé à l'unanimité ce projet avec nous, que vous l'avez porté.

Maintenant, essayez de vous reprendre et de voter avec nous parce que, sur ce projet, comme mon collègue vous l'a expliqué, le prix dont M. Bichot essaie de faire état - je suis sensible d'entendre de telles choses - est factice parce qu'il repose sur un projet qui n'est pas réalisable en l'état...

M. le MAIRE .- Il est virtuel:

ine

· au

une

ne!

êtes ent,

Cela.

t en

on

uloir

ions

i'est

très r ce

ssez

ferai rête

nce,

:ette

était

1 est

néral

ilya

ande

VOUS

al et

oital.

ndé hors

s. II a

ruire

que

M. D. MARTIN.-...que ce soit la construction, qui n'est pas possible, ou la remise en eau, alors que l'on a passé des siècles à essayer d'assécher le lieu, que ce soit le Raines, que ce soit le bras accessoire qui passait devant la façade Louis XIV. Remettre en eau, vous me direz que l'on va reprendre comme autrefois.

Quant à l'accessibilité, on a tous applaudi au classement de la grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'UNESCO l'année dernière. Ils sont en train de construire une réplique à deux heures de voiture de l'axe autoroutier. Se sont-ils demandé si c'est inaccessible ? Non, parce que c'est tout simplement l'identité et l'authenticité du lieu qui fait que l'on doit surmonter tous ces problèmes-là.

On doit ensemble porter ce produit parce qu'il est exceptionnel, parce qu'il n'appartient pas aux Dijonnais, parce qu'il appartient aux Français dans leur ensemble. Nous allons partager ce patrimoine, le repas gastronomique des Français et la côte vitivinicole que nous espérons voir classée avec les Climats du vignoble de Bourgogne au mois de juin prochain à Berlin.

Voilà ce que je voulais vous dire avec un peu de cœur. Si j'étais généreux, mais je ne le suis pas autant que M. Pribetich, je vous offrirais ce fascicule....

M. le MAIRE. - Un deuxième cadeau ? (Rires.)

M. D. MARTIN - C'est la période de Noël. Il coûte 4 euros, vous pouvez vous le procurer sans problème. C'est l'hôpital qui l'édite.

— 107 —

M. le MAIRE.- Merci, monsieur Martin.

La parole est à M. Deseille pour conclure, avant de passer au vote.

M. DESEILLE. - Quelque chose m'échappe sur le prix. J'avoue ne pas comprendre les gens qui intellectuellement n'arrivent pas à comprendre le coût du prix. On le voit bien, c'est une offre de programmation, un objet d'aménagement. Il y a un prix. Dans le dossier d'Eiffage, tout est bien précis, calibré. Dans le dossier Seger, vous auriez vu la différence. La densité d'Eiffage est déjà élevée, on est dans une densité déjà forte : 640 logements sur trois hectares et demi ! Si vous calculez, pour l'Arsenal, c'est 1 500 logements sur dix hectares. Vous voyez la différence ! C'est quand même assez impressionnant.

Là, je n'arrive pas à comprendre. Si on revient avec une densité acceptable, le prix diminue automatiquement et obligatoirement. C'est donc un prix qui n'est pas sincère. D'un autre côté, il y a un prix sincère avec une offre culturelle...

Concernant les propos de l'opposition, franchement, je les trouve dommages. Je l'ai déjà remarqué lors du dernier mandat avec l'un de vos membres qui avait une attitude particulièrement intéressante en commission des finances et, quand il était au Conseil, partait en live. Aujourd'hui, je regrette que les membres de l'opposition ne tiennent pas les mêmes propos et aient une attitude particulièrement clivante. Je trouve cela dommage parce que, en commission, on dit que c'est un très beau projet et maintenant, on dit que ce n'est pas bien et que l'on va s'abstenir. J'avoue ne pas comprendre. C'est surtout un projet magnifique pour Dijon qui nous permet de rentrer dans la cour des grands.

Je trouve dommage de rater ce coche que de ne pas voter à l'unanimité, à part trois qui votent toujours contre. En tout cas, concernant les dix autres, j'aurais vraiment cru que vous auriez pu voter pour.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur Deseille.

Je vous propose de passer au vote.

- Il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Pour:

majorité

Contre:

3

Abstentions:

10

Rapport adopté.

Mme POPARD - Tout cela pour ça!

de la tra

l'Organi sur la lis 2010.

des cult I

a propo: veille et

d'un rés Paris-Ru et de co

soutien 1 côtés de montant

2013 pre d'autre p

L: aujourd'h l'année 2